

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/37

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

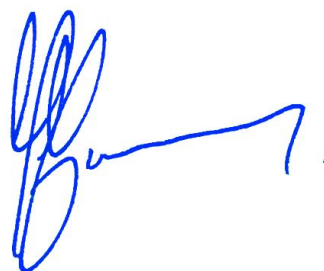
Namur, le 18 novembre 2020

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°37 du 15 septembre 2020 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 37 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 37 (2020-2021) 37

Réception : 15 septembre 2020

Echéance : 06 octobre 2020

Matière : Transports - Mobilité - RAVeL - Mobilité douce -

Objet : le traçage de pistes cyclables sur le Pont Roi Baudouin à Huy

Question écrite

Le gros point noir de la mobilité cycliste à Huy reste la traversée de la Meuse. Dans l'attente de la liaison des lignes 126 et 127 du RAVeL, il n'est actuellement pas possible de traverser l'eau de façon sécurisée.

Un projet de piste cyclable est prévu sur le Pont de l'Europe, ce qu'il convient de saluer, mais celui-ci se trouve déjà excentré par rapport aux principales artères du centre-ville et à l'arrivée du RAVeL venant de Namur.

Serait-ce dès lors envisageable d'aménager des pistes cyclables sur le Pont Roi Baudouin, où l'espace disponible le permettrait facilement et pour un coût réduit, dès lors qu'il y a deux bandes de circulation de chaque côté, de même que des trottoirs particulièrement larges ?

Cette option est-elle à l'étude ?

Quelles sont les éventuelles autres possibilités envisagées permettant aux nombreux cyclistes de traverser la Meuse à cet endroit en toute sécurité ?

Réponse

Ce point a justement été longuement discuté lors de la Commission provinciale pour la Sécurité routière (CPSR) du 16 septembre 2020.

Il en ressort en effet que cette liaison a du sens et pourrait être réalisée dans un premier temps en gardant la configuration actuelle du pont. Les bandes de vire à gauche et à droite permettant de désengorger le carrefour, l'option n'est pas de les supprimer, mais plutôt de créer un espace partagé sur les trottoirs particulièrement larges à cet endroit (2x2,70m).

Il faut pour cela déplacer les candélabres spécialement imposants qui sont actuellement au milieu des trottoirs, réparer le revêtement et installer une signalisation adéquate.

L'analyse de la solution à court-moyen terme a donc été lancée et notre service électromécanique a reçu 2 études photométriques visant à remplacer les candélabres existants par des barreaux LED qui seraient placés au niveau des garde-corps du pont.

Mon administration a rencontré l'entrepreneur sur site afin de discuter de celles-ci et de visualiser le type de matériels qui pourrait être installé. Elle attend le retour de l'offre de l'entrepreneur afin de budgétiser les travaux.

À long terme, quand le pont sera réhabilité, l'espace public pourrait être redistribué différemment avec des trottoirs plus étroits de chaque côté et une piste cyclable bidirectionnelle. Mais ces travaux sont de plus grandes envergures et ne sont pas au programme budgétaire actuel.

Les possibilités actuelles permettant aux cyclistes de traverser la Meuse restent donc limitées à la vue de la configuration des lieux et des 2 seuls ponts traversant ce fleuve à hauteur de Huy.